



Erreur de prénom sur avis de contravention

Par **pierre andre**, le **18/10/2016** à **20:31**

Bonjour,

J'ai eu une contravention pour excès de vitesse + 20 km/h.

J'ai reçu, à mon domicile, [barre]la contravention[/barre] [s]**l'avis de contravention**[/s] avec, comme prénom, Pierre or je m'appelle Pierre-André.

Puis-je contester la contravention ?

[s][fluo]Merci.[/fluo][s]

Par **janus2fr**, le **19/10/2016** à **08:18**

Bonjour,

Une contestation sur ce seul motif n'aboutira pas...

Par **Tisuisse**, le **19/10/2016** à **08:28**

Bonjour pierre andre,

Comme dit précédemment, un tel motif ne sera pas suffisant pour vous relaxer.

Maintenant, si vous voulez contester, vous pouvez, c'est votre droit, mais attendez-vous à payer le prix fort de cette contestation soit 750 € + 31 € de frais de procédure soit 781 € en tout. C'est vous qui voyez.

Par ailleurs, le document que vous avez reçu est un avis de contravention. Vous avez donc 15 jours, à compter de la date d'envoi figurant sur cet avis, pour payer l'amende minorée de 90 €, délai porté à 30 jours si vous payez sur le site internet. Comparez les 90 € aux 781 € ci-dessus, y a pas photo.